

-TARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE COMBEROUGER

3 rue du Barrounet

82 600 COMBEROUGER

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2025 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 9
- Représentés : 1
- Votants : 10

Le **01 juillet deux mille vingt-cinq** à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 24/07/2025

Étaient présents: F. ABRIAT, E. BASTIDE, M.O. CHAUVET , S. COLLOT, FIORITO, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S.VIGUIE.

Représentés : N. LABORDERIE a donné procuration à , S. NASCIMBEN.

Absents excusés: -

M. MOURIAU Christian a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 22/04/2025 ;
- Délibération étude des devis pour la création d'un city stade ;
- Délibération révision des tarifs des repas cantine pour l'année scolaire 2025 /2026 ;
- Divers : choix mutuelle (contrat collectif CDG82 ou labellisation) à partir du 1^{er} janvier 2026

Adoption du procès-verbal du 22/04/2025

Validé à l'unanimité.

Délibération n°2025_16 : Etude des devis pour la création d'un terrain multisport dans le cadre d'un marché sans publication (montant des travaux inférieur au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise pour la création du city stade :

Des devis ont été demandés aux entreprises SUD ENVIRONNEMENT, ATMOSPHERES et E.S.B.T.P. pour la création d'un city stade :

Devis : Création d'un parc multisport.		
	Prix HT	Prix TTC
SUD ENVIRONNEMENT / 13 x 8 m	58 800,58 €	70 560,70 €
SUD ENVIRONNEMENT / 12 x 8 m	57 662,14 €	69 194,57 €
ATMOSPHERES	54 758,53 €	65 710,23 €
E.S.B.T.P.	53 155,95 €	63 787,14 €
E.S.B.T.P.	54 442,92 €	65 331,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés sont :

- d'accord pour le moins disant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entamer les demandes pour la passation du marché.

Délibération n° 2025_17 : Révision des tarifs cantine, année scolaire 2025 /2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nouvelle tarification de la cuisine centrale API :

2025 /2026 : 3,432 € TTC / repas au lieu de 3,378 € TTC pour l'année 2024 / 2025.

Actuellement le tarif du repas facturé par la commune est à 3,45 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année 2025 /2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

DE MAINTENIR le prix du repas de la cantine scolaire à 3,45 € pour les enfants.

Divers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au 1er janvier 2026, les collectivités ont l'obligation de participer au financement des mutuelles des agents à hauteur minimum de 15 € / mois / agent.

La décision sera prise au prochain conseil municipa.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

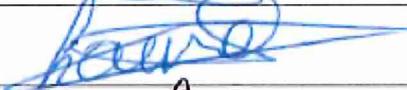
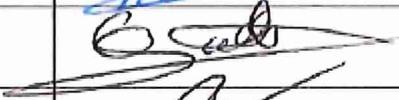
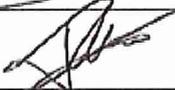
Le Maire
Christian MOURIAU

La secrétaire de séance
Nathalie LABORDERIE



Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 01/07/2025

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	Procureur à NASCIMBEN Lep. de la
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	